

## Abandon des poursuites contre un éditeur français arrêté à Londres en avril

Par Emma Poesy



Des policiers britanniques, à Londres, le 23 janvier 2010. BEN STANSALL / AFP

**Ernest M., responsable des droits étrangers aux éditions La Fabrique, avait été interpellé lundi 17 avril par la police britannique dans le cadre d'une loi antiterroriste.**

C'est la fin d'un feuilleton qui avait fait quelques remous dans le monde de l'édition française. Les charges contre l'éditeur Ernest M., arrêté à Londres en avril dernier par la police britannique dans le cadre d'une loi antiterroriste, viennent d'être abandonnées par le Crown Prosecution Service.

Ernest M., responsable des droits étrangers pour le compte des éditions La Fabrique et La Volte avait été interpellé lundi 17 avril « sans motif » à la sortie de l'Eurostar, le train qui lie Paris et Londres. Avant d'être arrêté par les policiers britanniques, pour avoir refusé de donner l'accès à son ordinateur et à son téléphone portable que ces derniers lui réclamaient. L'éditeur avait finalement été libéré le lendemain de son interpellation.

### Une loi antiterroriste

*« Nous avons reçu (...) énormément de soutien de la part des libraires, des auteurs et des autrices, lecteurs et lectrices, des maisons d'éditions et des associations de défense des libertés, en France, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde », se réjouit la*

maison d'édition dans un communiqué transmis à la presse le 28 juin. Un autre communiqué, transmis cette fois par les avocats d'Ernest M., fait partiellement la lumière sur les faits. Selon eux, l'éditeur a été interpellé « *en vertu du Schedule 7 du Terrorism Act 2000* » (une loi antiterroriste) « *alors qu'il se rendait à la London Book Fair* », une foire internationale du livre, organisée chaque année au Royaume-Uni. « *Il a été arrêté en raison de son refus de donner accès à son ordinateur portable professionnel et à son téléphone portable, placé en garde à vue puis libéré sous caution* », écrivent Marie Dosé et Richard Parry, les deux avocats.

Le 27 juin 2023, des policiers ont restitué l'ordinateur portable et le téléphone de l'éditeur. D'après les officiers du Counter Terrorism Command, ses données n'ont pas été téléchargées, à l'exception de celles sur sa carte SIM, qui n'ont pas été consultées. Les avocats de la maison d'édition, qui publie des textes de la gauche radicale, soupçonnent les autorités françaises d'être à l'origine de cette interpellation. « *Des interrogations persistent sur le rôle des autorités françaises jouées dans cette affaire, compte tenu notamment des questions exclusivement centrées sur la politique française posées à notre client durant ses interrogatoires* », écrivent-ils, avant de dénoncer le « *silence difficilement compréhensible* » des autorités françaises dans cette affaire. Un rapport à venir de l'« Observateur indépendant de la législation du terrorisme en Angleterre » devrait achever de faire la lumière sur cette arrestation. ■